



ASSOCIATION SANITAIRE APICOLE DÉPARTEMENTALE DE MAINE-ET-LOIRE

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASAD49
qui s'est tenue au centre des affaires de TERRA BOTANICA - Angers
le 25 février 2023.

PARTICIPATION :

564 adhérents convoqués.

85 participants, 122 votants dont 37 pouvoirs, 117 votes exprimés

La liste des participants est disponible au siège de l'association.

DÉROULEMENT :

Sur décision de son conseil d'administration, l'ASAD49, sous l'autorité de son président, a procédé à son assemblée générale au titre de l'année **2022, le 25 février 2023 à ANGERS** au centre des affaires du parc **TERRA BOTANICA** avec lequel il entretient une convention de partenariat.

Le présent document rend compte du déroulement de la séance :

- Le **3 janvier 2022**, les convocations accompagnées du procès-verbal de l'année précédente et de l'appel à candidature aux postes d'administrateurs ont été adressés aux adhérents par mail (**539/564**) ou par courrier (**25/564**).
- Le **28 janvier 2023** relance par mail aux adhérents.
- Le **25 février 2023** tenue de l'assemblée générale en présentiel.



L'ensemble des actions constituant l'assemblée générale a été présidé par Monsieur Jean-Luc Denéchère, président de l'ASAD49. Il était assisté par un secrétaire de séance, Monsieur Thierry Narcés, secrétaire de l'ASAD49.



OUVERTURE

Le secrétaire indique que des photographies de l'assemblée seront prises pour communiquer sur l'évènement. Il précise que la structure accueillante souhaite aussi pouvoir utiliser des photographies et demande aux adhérents s'ils sont opposés à la libre utilisation de ses images. Puis il indique que des plaquettes sont à la disposition des adhérents pour émettre des suggestions au conseil d'administration. Il remercie les excusés.

Le président, Jean-Luc Denéchère, salue les invités présents : monsieur le président du GDS Pays de la Loire, monsieur le président du GDSA 53. Il adresse ses salutations aux adhérents présents. Il propose ensuite de respecter une minute de silence pour honorer les apiculteurs décédés récemment : Hervé FOUCCOUR et Joseph MERCERON.



RAPPORT MORAL

Les années se suivent différentes mais très compliquées en raison de conditions climatiques toujours incertaines, le printemps précoce ayant connu de fortes gelées avant de céder la place à un été chaud et sec. Certes la filière apicole pêche par un retard dans le domaine des connaissances sanitaires, mais il est permis d'être optimiste au regard d'une bonne collaboration régionale (OVS – OVVT – ADA).

Il souligne l'organisation par l'OVS d'une formation de TSA, l'accompagnement par le conseil régional pour l'achat de médicaments dans le cadre du PSE et les efforts menés pour améliorer la réactivité sur le terrain dans le domaine du sanitaire (OVS-OVVT-ADA).

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT :

Les activités du président pour représenter l'ASAD49 ont été nombreuses, souvent en visioconférence mais toujours très chronophages. L'adhésion à la FNOSAD permet l'organisation des formations de TSA, l'accès aux fiches techniques sanitaires et un tarif préférentiel pour la revue technique la Santé de l'abeille.

Au sein du groupe de travail de GDS France sur le frelon asiatique, un plan national frelon a été élaboré pour organiser la lutte contre cette espèce invasive. Ce plan a été validé par le ministre en avril 2022.

Nos TSA sont tous adhérents au GNTSA. La filière a mis en place une plateforme d'épidémiologie-surveillance apicole (PESA) pour faire face aux problèmes des loques américaines et atypiques. L'ASAD participe au conseil de développement de l'AGLO sur les sujets d'environnement, notamment.

APPROBATION PV AG 2021

Le secrétaire fait valider le PV de l'assemblée générale ordinaire relative aux **activités de l'année 2021**. Il a été approuvé à l'unanimité.



RAPPORT D'ACTIVITÉS :

Chaque commission a présenté son rapport d'activités pour l'année 2022 et ses perspectives pour 2023.

COMMISSION DÉFENSE DE L'ABEILLE ET DES APICULTEURS **Alain GUERLET**

L'objectif principal de cette commission est la lutte contre le frelon asiatique. Le suivi des piégeages et destructions est réalisé depuis 4 ans par un fichier informatisé. Il manque de remontées d'informations de la part des adhérents. La mise en œuvre du plan national est une bonne avancée. Pour le piégeage, l'utilisation de pièges sélectifs est encouragée par l'ASAD et se révèle indispensable.

BILAN 2022 :

Baugé : 183 fondatrices, 30 nids.

Sainte Méline/Aubance : 384 fondatrices, 7 nids ;

Total pour le Maine-et-Loire : 708 nids.

Diverses manifestations notamment à Laval et Segré.

PERSPECTIVES 2023 :

Les priorités sont :

- de recruter et former de nouveaux intervenants,
- de rechercher et formaliser de nouveaux partenariats avec les collectivités territoriales,
- de mettre en œuvre un plan de piégeage le plus exhaustif possible.

2023 sera marquée par le changement du responsable de la commission défense de l'abeille puisqu'Alain GUERLET quitte son poste dès maintenant. Il passera des consignes à son successeur sitôt qu'il sera désigné.

Le président souligne l'action d'Alain GUERLET et le remercie vivement.



COMMISSION RUCHER-ÉCOLE

Ergys PORECI – Francis Bannier

Cette commission de l'association est dédiée à la formation à l'apiculture. Le bilan annuel est plutôt positif malgré les difficultés de début d'année encore fortement marquée par les contraintes liées au COVID.

BILAN 2022 :

60 participants dans 4 groupes répartis entre le rucher du Fresne et celui de Boudré.

4 ruchers partenaires 2 à Gennes, 1 à Segré et 1 à Beaupréau.

Leur besoin est l'acquisition de connaissances techniques et sanitaires, la plupart possédant déjà des colonies.

Sur les ruchers de l'ASAD, la récolte a été plutôt bonne en 2023, favorisée par le miellat. Les pertes hivernales devraient être faibles.

PERSPECTIVES 2023 :

Mise en place d'un nouveau rucher-école à la maison des chasseurs à Bouchemaine.

Formation des formateurs en ruchers-écoles en partenariat avec l'ADA (3 séances).

Formation théorique des nouveaux apprenants le 11 mars à Ste Gemmes.

Elle réfléchit à l'amélioration des locaux de l'association et diffusera un sondage vers tous ses adhérents pour recueillir leurs attentes. La commission a besoin de formateurs et de nouveaux emplacements.



COMMISSION ANIMATION/INFORMATION/COMMUNICATION **Geoffrey BERGER – Guy PLOQUIN**

Le président supplée l'absence des responsables en titre et présente le rapport et les perspectives de cette commission.

Cette commission a pour objectifs de :

- éduquer pour mieux protéger l'abeille,
- faire connaître l'ASAD,
- communiquer sur les actions de l'ASAD,
- mettre en avant les acteurs de l'apiculture locale.

BILAN 2022 :

Renouvellement du matériel

Présence sur 18 événements grand public

Parution de plusieurs articles sur le site de l'ASAD

Mise à jour de la page Facebook

Prêt de matériel de miellerie

PERSPECTIVES 2023 :

Pérenniser les actions 2022

Création de dépliants

Réflexions sur une exposition permanente à TERRA BOTANICA

Réflexions sur un atelier apiculture à l'outil en mains de Segré

Développer les secteurs du Saumurois et de Choletais

BESOINS

Participation des adhérents aux événements.

Amélioration site internet.



COMMISSION PROS Anne GOURIN

Le président supplée l'absence de la responsable en titre et présente le rapport et les perspectives de cette commission.

Cette commission assure le lien avec les apiculteurs professionnels et en particulier avec l'ADA des Pays de la Loire dont l'ASAD49 est adhérente. C'est ainsi que les bulletins d'information de l'ADA et ses flashes infos sont diffusés sur le site labeille49.fr.

Une courte présentation de l'ADA est montrée aux adhérents.



COMMISSION SANITAIRE Nathalie LECAPLAIN – Gérald THERVILLE

Cette commission est la raison d'exister de notre association. Elle organise en particulier la lutte contre varroa.

BILAN 2022 :

En 2022, l'ASAD49 comptait 564 adhérents dont 532 possèdent 23287 ruches. 399 adhérents ont commandé leurs médicaments à l'ASAD. **133 adhérents n'ont pas commandé de médicament pour 661 ruches en leur possession. 32 adhérents n'ont pas de ruches.**

Les modalités pratiques de commande et de distribution des médicaments donnent satisfaction. Cela repose en particulier sur le respect des consignes et des dates. En cas d'oubli ou de difficulté particulière, la commission sanitaire est à l'écoute pour apporter son aide. L'important est d'être cohérent entre la commande et le nombre de ruches déclarées.

Chaque apiculteur adhérent au PSE doit bénéficier d'une visite tous les 5 ans. Ces visites sont l'occasion privilégiée d'échanger sur les pratiques. Il ne s'agit pas d'un contrôle mais d'un accompagnement. Ce peut être aussi l'occasion d'apporter les médicaments commandés. En 2022, le bilan des visites s'est établi à 118 visites conduites par 4 Techniciens Sanitaires Apicoles (TSA) et le vétérinaire. En 2022, une coordinatrice s'est ajoutée à l'équipe.

La chronologie d'une visite est progressive : Avant la visite, l'apiculteur concerné est averti par mail puis contacté par un TSA pour fixer un rendez-vous. Un exemple de registre d'élevage lui est envoyé ainsi que des feuilles de comptage de varroas. Le jour de la visite, le registre d'élevage est présenté au TSA puis une visite de ruche est éventuellement réalisée. Les éléments principaux de la visite font l'objet d'un compte-rendu adressé à l'apiculteur. En 2022, 4 apiculteurs ont refusé la visite. Ils ne pourront plus recevoir de médicaments de l'ASAD49 sans visite.

Le vétérinaire a rappelé l'importance et les différentes méthodes de traiter varroa.

PERSPECTIVES 2023 :

Les objectifs pour l'année 2023 ont été présentés en particulier concernant la formation (Formation des formateurs et uniformisation des formations.) et les visites. Il est très important de compter et de transmettre les comptages de varroa.

En 2023, il sera nécessaire de redéposer une demande de PSE pour le cycle 2023-2028.

Pour conclure, le fonctionnement et le numéro d'appel d'OMAA (observatoire des mortalités et des affaiblissements des abeilles mellifères) ont été rappelés. La commission sanitaire peut se faire aussi le relais des difficultés rencontrées.



RAPPORT FINANCIER : **Nathalie Lecaplain**

La trésorière de l'association a présenté et commenté le bilan financier pour 2022. Les comptes ont été validés dans leur intégralité par les commissaires aux comptes.

Les nouveautés en 2022 ont été les frais de déplacement des intervenants en ruchers-écoles et les frais des TSA.

Pour les recettes, elles proviennent des ventes de miel, des dons et des destructions de nids de frelons asiatiques.

Chaque apiculteur adhérent au PSE doit bénéficier d'une visite tous les 5 ans.

La trésorière de l'association a présenté les perspectives financières pour 2023. Elle annonce la reconduction de la plupart des dépenses mais il y a des nouveautés comme le coût de l'AG, la refonte du site internet, la recherche d'un nouveau local. Le résultat prévisionnel vise malgré tout l'équilibre.

La trésorière de l'association a présenté l'état des comptes en 2022. Le bilan est positif.

La trésorière de l'association a présenté l'état prévisionnel des comptes fin 2023.

Compte tenu de ces éléments, le conseil d'administration de l'association a maintenu le mode de calcul et le montant des cotisations.

Il est à noter que les cartes d'adhérents ne sont plus adressées par courrier papier mais uniquement par mail au format dématérialisé. La pièce jointe présente en partie haute le reçu de l'adhésion et la partie basse le justificatif à présenter aux fournisseurs auprès desquels les adhérents bénéficient d'une réduction sur leurs achats.

Pour finir, des précisions ont été apportées sur la manière de remplir le bulletin d'adhésion, de renseigner ou d'obtenir son numéro d'apiculteur. La procédure pour demander et obtenir l'aide régionale sur les médicaments a été précisée.



INTERVENTION du Dr Gérald THERVILLE, vétérinaire-conseil sur l'intérêt de la lutte contre varroa

Le Dr. Gérald THERVILLE a rappelé l'importance de la mesure d'infestation dans la lutte contre varroa. Il a présenté la fiche de comptage. Puis il a apporté des précisions sur la pertinence des différents traitements en fonction de cette évaluation et de la période notamment de la phase hors couvain. Certaines périodes et certaines conditions sont plus favorables aux traitements hors couvain. La question du traitement par hyperthermie a été abordée pour répondre aux interrogations de nombreux apiculteurs. Des études sur cette méthode sont encore en cours.

Il précise également les modalités de lutte intégrée qui consiste à maintenir systématiquement les colonies en dessous du seuil au-delà duquel la gestion de varroa n'est plus possible. => commencer la saison avec un taux de varroa très faible, appliquer des méthodes de lutte en cours de saison qui limitent le taux d'infestation (essaimage, zootechnie). Dans cette optique, différentes techniques peuvent être mises en œuvre successivement.

Il a présenté aussi une méthode de comptage de varroa par scanner qui fait gagner un maximum de temps.



INTERVENTION de Jean-Luc DENÉCHÈRE pour présenter le plan national de lutte contre le frelon asiatique

Un plan national de lutte contre le frelon asiatique a été validé par le ministère de l'agriculture qui confie aux OSAD l'organisation de la lutte contre le frelon asiatique.

Après avoir rappelé la biologie du frelon asiatique puis brossé son histoire depuis son arrivée en France en 2004, Jean-Luc Denéchère a présenté les méthodes de lutte existantes qui s'appuient sur 2 piliers : le piégeage des reines fondatrices et la destruction des nids. Il a rappelé l'importance de la sélectivité des pièges pour préserver les insectes non ciblés. Il a aussi souligné l'existence de dispositifs appelés muselières pour diminuer le stress provoqué par les frelons en vol stationnaire devant les ruches.

Les OSAD ont la charge de la coordination départementale dans la lutte contre le prédateur. Jean-Luc Denéchère a présenté le bilan des actions menées dans le département depuis plusieurs années. L'ASAD49 privilégie le développement de partenariat avec les collectivités locales pour mener une lutte coordonnée la plus efficace possible.



ÉLECTIONS DU TIERS SORTANT ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les adhérents présents éventuellement munis des pouvoirs donnés par certains absents ont été invités à renouveler le tiers sortant des administrateurs (4 postes) et à élire les commissaires aux comptes.

85 adhérents présents, 37 pouvoirs = 122 votants potentiels – 117 votes comptabilisés

Les résultats des votes s'établissent ainsi :

Élus aux postes d'administrateurs :

Geoffrey BERGER 95/117,

Olivier BUISSON 116/117,

Jean-Luc DENÉCHÈRE 114/117,

Ergys PORECI 117/117.

Elus aux postes de commissaires aux comptes :

Pierre PORCHER 117/117,

André COSNEAU 117/117.



L'élection du bureau s'est déroulée le 7 mars 2023 à la miellerie du Fresne.
 Le nouveau conseil d'administration est organisé de la manière suivante :

FONCTION 1	FONCTION 2	Prénom	NOM
Président	TSA, destruction nids	Jean-Luc	DENÉCHÈRE
Vice-président	Intervenant destruction nids	Alain	GUERLET
Trésorière	Commission sanitaire	Nathalie	LECAPLAIN
Trésorier adjoint	Formateur rucher-école	Olivier	BUISSON
Secrétaire		Thierry	NARCÉS
Secrétaire adjoint	Formateur rucher-école	Francis	BANNIER
Administrateur	Commission rucher-école	Ergys	PORECI
Administrateur	Commission AIC	Geoffrey	BERGER
Administrateur		Kassa	BOUBOU
Administrateur	Formateur rucher-école	Joël	LANGOUMOIS
Administrateur	Commission pros	Anne	GOURIN
Administrateur	Webmaster	Sébastien	RENOU



Le président de séance
 Jean-Luc Denéchère

Le secrétaire de séance
 Thierry Narcés